



Le dossier
technique

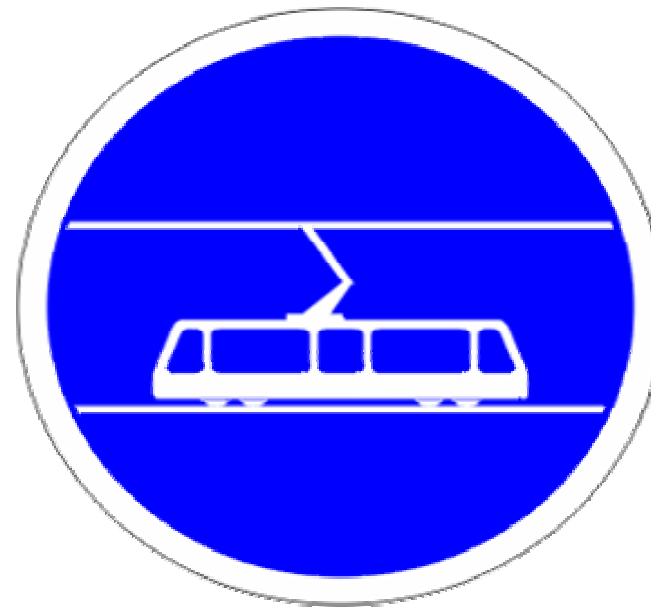
Les « sites propres »

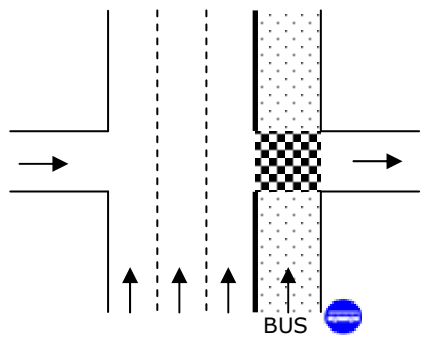
Site propre, définition :

Non, ce n'est pas un site qui est nettoyé tous les jours pour garantir la propreté des bus. Un site propre de transports en commun, c'est un site qui est propre à ce mode de déplacement, autrement dit qui lui est réservé.

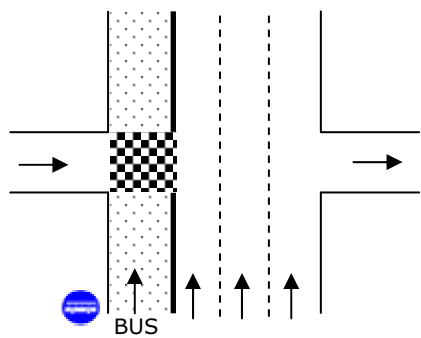
Nous vous proposons dans ce numéro de voir les différents types de sites propres, comment ils fonctionnent, ainsi que la signalisation qui les accompagne.

Voici donc un aperçu.

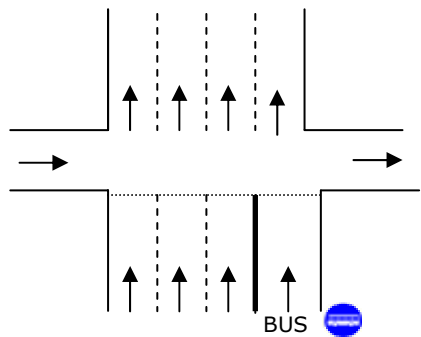




Site propre latéral à droite

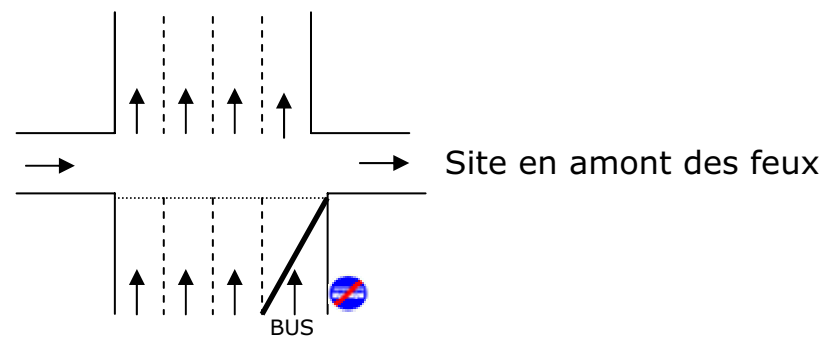
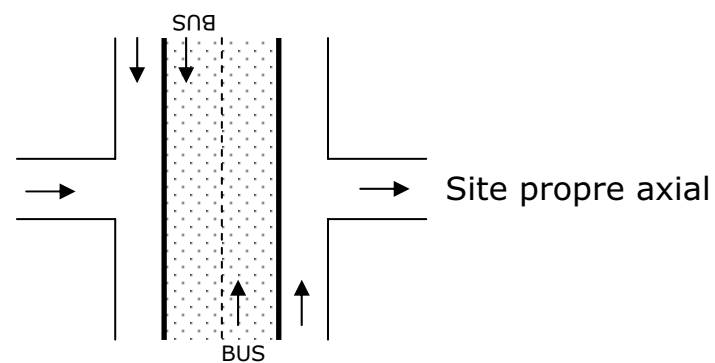
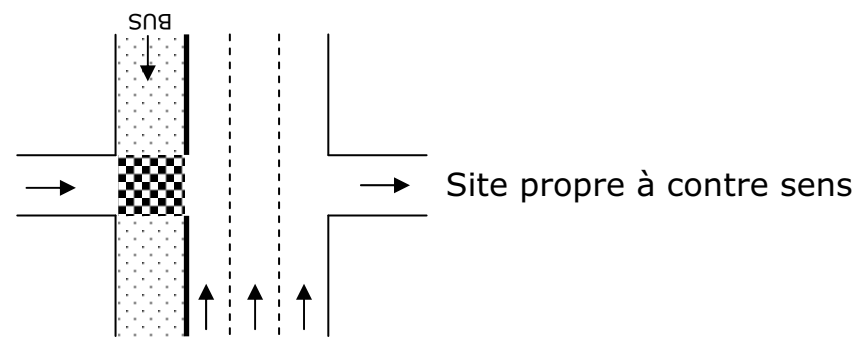


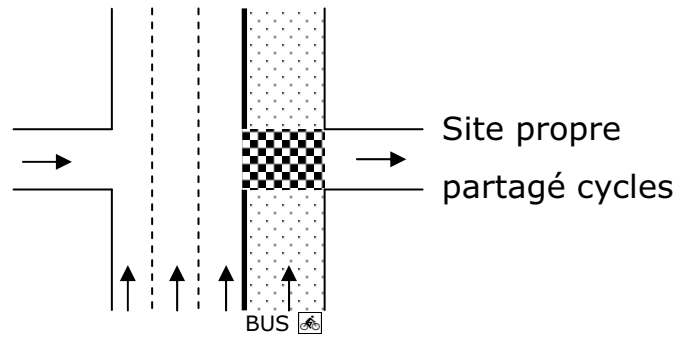
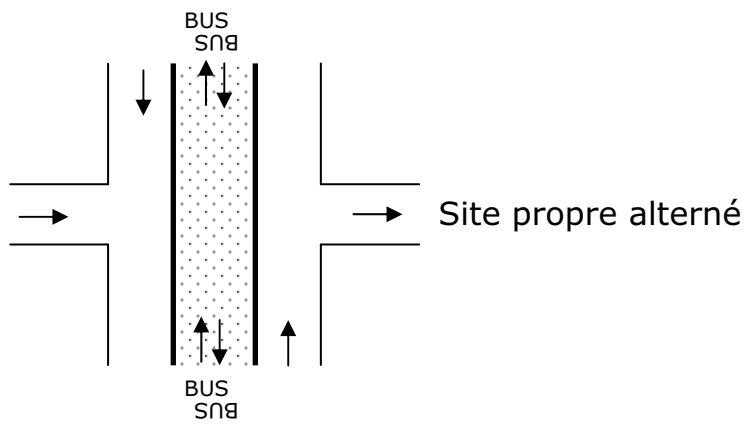
Site propre latéral à gauche



Site jusqu'aux feux







A tout cela, il faut ajouter les sites propres des lignes de tramway, qui s'apparentent aux sites propres latéraux et axiaux des bus.

Les sites propres intégraux constituent des zones qui sont infranchissables et inatteignables par des éléments extérieurs : le meilleur exemple est le métro, dont la circulation sous terre, sur viaduc ou en section courante protégée, lui assure une progression sans obstacle. Il existe certains tramways qui sont également en site propre intégral. Les trains sont en site propre intégral.

Quelques cas particuliers :

Certains site propres peuvent être partagés avec d'autres modes de transport, dont la faible circulation perturbe faiblement des véhicules de transport en commun.

Par exemple, certains couloirs de bus sont empruntés pas des taxis, ou des plateformes tram peuvent également être empruntées par des véhicules de livraison ou des autobus.

Ces sites propres sont donc exploités avec des risques de perturbations extérieures importantes. On parle alors de « site partagé ».



Des sites propres Bus très bien protégés

1-De Gare de Vaise à la Duchère

2-Contrôle d'accès à St Paul pour le retournement de la ligne 1

3 et 4-Site propre de la Cité Internationale, fermé par des barrières de Contrôle d'accès

Un site « propre » un peu spécial...



Photo prise à Toulon (83)